

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : LARAT Cyril, CHEVALIER Hélène, POUZIN Laurent, LE MEUR Hélène, PERROT Paul, REY Christian, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, PERCHE Stéphane, COINTE Catherine, Amandine BOUNIOL.

Date de convocation : 17 février 2023

Date d'affichage : 17 février 2023

Absent représenté : Nicolas GUICHARD représenté par PERROT Paul, Serge PROD'HOMME représenté par REY Christian, DELENCRE Florian représenté par GUERIN Freddy.

Secrétaire de séance : COINTE Catherine

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

1 – ACHAT GOUTER DE LA GARDERIE A PARTIR DU 01 MARS 2023

M. Le Maire informe le conseil municipal que le Sou des écoles ne veut plus prendre en charge la dépense afférente à l'achat du goûter pour les enfants qui restent à la garderie périscolaire.

M. Le Maire propose que la mairie reprenne à sa charge cette dépense et son organisation. Coût évalué à 500 € pour une année civile.

Toutefois, plusieurs organisations sont proposées :

- Soit les parents fournissent le goûter de leur enfant,
- Soit la commune commande auprès de la cuisine centrale le goûter et refacture aux parents la somme de 0.80 € par goûter,
- Soit la commune se substitue au sou des écoles, et prend en charge le goûter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que la commune prenne en charge l'achat et l'organisation du goûter de la garderie à partir du 1^{er} mars 2023,
- **DIT** que le montant de la dépense est prévu au budget,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents concernant cette délibération.

Freddy Guerin (membre de la commission école) souhaite préciser que la traditionnelle subvention annuelle de la commune à l'association du Sou des Ecoles sera par ailleurs réduite pour tenir compte de cette prise en charge.

**2 – CONSTRUCTION ECOLE ET RESTRUCTURATION RESTAURANT SCOLAIRE –
LANCEMENT CONSULTATION MAITRISE D'OEUVRE.**

M. Le Maire informe le conseil municipal que le travail avec le CAUE concernant le projet de construction de l'école et la restructuration du restaurant scolaire arrive en phase de consultation pour la maîtrise d'œuvre.

M. Le Maire expose le projet actuel de l'école et la procédure d'appel d'offres à réaliser pour la maîtrise d'œuvre. Le montant estimé de la dépense pour l'année 2023 concernant la maîtrise d'œuvre est de 56 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCÉPTE** le projet de construction de l'école élémentaire et la restructuration du restaurant scolaire,
- **ACCÉPTE** de lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école élémentaire et la restructuration du restaurant scolaire,
- **DIT** que le montant de la dépense concernant la maîtrise d'œuvre sera prévu au budget pour un montant de 56 000 € pour l'année 2023,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Catherine Cointe informe les membres du Conseil du rétro planning de la consultation qui pour rappel est très encadré par la réglementation des marchés publics :

- Lancement consultation : 14/03/23
- Date limite pour poser les questions via la plateforme en ligne : 20/03/23 à 12h
- Remise des candidatures : mardi 4/04/23 à partir de 12h
- Analyse des candidatures : jeudi 6/04/23 à partir de 9h
- Visite des lieux : Lundi 17/04/23 à 12h
- Remise des offres initiales : Jeudi 27/04/23 à 12h
- Entretiens avec les 3 entreprises retenues : Jeudi 2/05/23 après midi
- Remise des offres finales : Vendredi 12/05/23

3 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRITIF 2022 ET DU COMPTE DE GESTION

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme LE MEUR Hélène, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr Etienne LARAT, le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	88 200.56	0.00	0.00	81 112.08	88 200.56	81 112.08
Opérations de l'exercice	105 299.15	204 866.11	311 614.87	351 419.09	416 914.02	556 285.20
TOTAUX	193 499.71	204 866.11	311 614.87	432 531.17	505 114.58	637 397.28
Résultats de clôture	0.00	11 366.40	0.00	120 916.30	0.00	132 282.70
Reste à réaliser	11 500,00	11 808,00			11 500.00	11 808,00
TOTAUX CUMULES	204 999.71	216 674.11	311 614.87	432 531.17	516 614.58	649 205.28
RESULTATS DEFINITIFS		11 674.40		120 916.30		132 590.70

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4 – AFFECTATION DE RESULTAT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Hélène LE MEUR, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022. Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2021	AFFECTATION A LA S.I	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A RÉALISER 2022	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-88 200.56	X	99 566.96	Dépenses 11 500,00 Recettes 11 808,00	308.00	11 674.40
FONCTIONNEMENT	206 132.84	125 020.76	39 804.22			120 916.30

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit), décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	120 916.30
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	120 916.30
Total affecté au c/ 1068 :	
<u>Pour mémoire</u>	
Résultat d'investissement reporté au BP 2023, (ligne R001)	11 366.40

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne D002)	0,00

Catherine Cointe souhaite ajouter à la présentation d'Etienne Larat qu'elle a pu constater que ces bons résultats de gestion sont en partie le fruit du travail de Mr le Maire qui part à la « chasse aux subventions », vrai labyrinthe administratif des collectivités.

Elle en veut pour preuve la synthèse des subventions 2022 accordées par le seul département et présentée à l'ensemble des maires du canton le 31/01 dernier par les conseillers départementaux où St Bardoux a été largement représentée en 2022 par le nombre de demandes effectuées et acceptées.

5- QUESTIONS DIVERSES

- **Route des chênes**

Etienne Larat fait le point sur le dossier et indique que les délais qui s'allongent sont en partie dus à Valence Romans Assainissement qui semble revenir sur sa participation à l'ouvrage tant technique que financière, malgré une décision favorable du Président de Valence Romans Agglomération.

Etienne Larat et la maîtrise d'œuvre (Mr Giol) ont pris un rendez-vous pour le 03/03 avec la direction de Valence Romans Assainissement.

A l'issue la procédure de marché public sera lancée par le maître d'œuvre.

- **Accueil des nouveaux arrivants**

La dernière rencontre avec les nouveaux arrivants au village date de septembre 2021.

Le CCAS a décidé d'une nouvelle manifestation fixée au samedi 11/03/23 à 18h en salle des fêtes.

28 familles, représentant plus de 50 personnes ont été invitées à y participer. Catherine Cointe indique que les familles ont jusqu'au 5/03 pour répondre à l'invitation.

Le « livret accueil » créé en 2021 pour l'occasion a été mis à jour et réactualisé. Il sera remis à chaque nouvel arrivant.

Catherine Cointe remercie Frédéric Gonin pour son aide quant à la réalisation technique de la maquette de ce livret.

Les présidents des associations bardousiennes sont associés à la soirée afin qu'ils puissent présenter leurs activités. L'ensemble des élus du Conseil Municipal sont également invités à participer.

Un cadeau de bienvenue composé exclusivement des produits de notre village (tommes, cardons en bocal, jus de légumes et fruits, œufs, miel, fleurs en pot) sera offert aux nouveaux bardousiens présents.

Un pot de l'amitié est prévu à l'issue de la cérémonie.

Toute l'équipe du CCAS prépare et finalise ce moment de partages et d'échanges dans la semaine qui précède le jour J.

- **Dossiers d'urbanisme**

- 1 PC pour construction d'un hangar avec panneaux photovoltaïques,
- 1 DP pour construction de 2 tunnels agricoles,
- 1 DP pour pose de clôtures.

- **Infos diverses :**

- Etienne Larat indique avoir procédé à la commande de 20 nouvelles tables pour la salle des fêtes ainsi que 6 tables supplémentaires pour la salle des associations. Ce mobilier plus léger et plus pratique à installer viendra en remplacement des tables les plus anciennes bien endommagées par le temps.
- Etienne Larat précise qu'il présentera et proposera pour délibération au prochain conseil municipal, l'achat de l'application « Panneau Pocket » (moyen de communication rapide en ligne). Cet outil, déjà utilisé par de nombreuses communes, donne satisfaction à ses utilisateurs. Il permet de faire part de l'actualité du village de manière très pratique et rapide. Il viendrait en complément du site internet de la commune et du traditionnel bulletin municipal trimestriel.
- Intervention de Christian Rey suite à une plainte qui lui a été faite d'une personne du village suite à des bruits de pétards survenus le week-end précédent et aux nuisances sonores y afférentes. Etienne Larat propose de mettre à jour le protocole de location de la salle des fêtes en interdisant ce genre de pratiques. Les locataires seront en outre sensibilisés sur ce point particulier lors de la remise des clefs.
- Etienne Larat fait part de l'enlèvement par l'agglomération après négociations, de toutes les plaques de fibrociment et tôles diverses, déversées dans le Chalon par un individu peu scrupuleux. Le coût de l'opération après désamiantages approcherait les 10 000 euros s'il avait été pris en charge par la commune.

Prochain bulletin municipal mi-mars.
Prochain Conseil municipal 27/03/23

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire
Etienne LARAT

